

Administration communale de Colmar-Berg

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Colmar-Berg a l'honneur de vous convoquer à assister, conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale du 13 décembre 1988, à une séance du conseil communal, qui aura lieu **vendredi, le 20 mai 2022 à 14 heures** dans la **salle de réunion du conseil communal** afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation de la demande d'adhésion des communes de Lorentzweiler et Steinsel au SICONA
- 2) Approbation des statuts modifiés du SICONA
- 3) Organisation scolaire de l'enseignement fondamental 2022/2023
- 4) Décision concernant l'octroi d'une prime de responsabilité au responsable pour la plantation et la maintenance des espaces fleuris
- 5) Approbation d'un devis concernant le remplacement de la clôture cité Morisacker
- 6) Approbation d'un devis concernant l'acquisition d'un vélo de transport électrique
- 7) Approbation d'un devis concernant le remplacement des têtes des lampadaires au parc (LED)
- 8) Approbation d'un avenant concernant un contrat de bail
- 9) Approbation du contrat de bail concernant la location d'un bureau à une société start-up
- 10) Approbation de la convention concernant la Nordstadjugend a.s.b.l. pour l'année 2022
- 11) Approbation des statuts de l'association Lux-Gabon a.s.b.l.
- 12) Approbation de la convention concernant le PAP Nelsons Haff Phase 2
- 13) Décisions concernant les aides à accorder aux réfugiés ukrainiens

Séance secrète

- 14) Réaffectation personnel enseignant

Colmar-Berg, le 13.05.2022
Le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,